

Un combat toujours sous tensions

Loin de se fissurer, la façade de la communauté de communes Plaines et Monts de France veut rester unie. Pourtant, quelques voix cherchent une alternative à l'opposition brute.

Pour parler des évolutions de la communauté de communes Plaines et Monts de France (CCPMF), rien de tel que des images. Dans le « combat du pot de terre contre le pot de fer » de Bernard Rigault, président de la CCPMF, version 2015, « un grain de sable juridique a onrayé le rouloau compresseur de l'État », selon Bernard Corneille, maire d'Otthys et conseiller départemental.

Vendredi 29 janvier, le tribunal administratif de Paris a, en effet, de nouveau donné raison à la communauté de communes Plaines et Monts de France (CCPMF), en invalidant l'arrêté préfectoral qui imposait la création d'un exécutif dans la nouvelle communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Concrètement, cela signifie que la justice suit la CCPMF dans sa demande de revenir à la situation de décembre 2015, « à 37 dans le 77 », pour reprendre le slogan ad hoc. Le combat continue, néanmoins, pour les élus de la CCPMF. Il faut encore attendre la réponse du

Conseil d'État, qui doit rendre sa décision mercredi prochain, ou celle du Conseil constitutionnel le cas échéant. Pour l'instant, aucune des deux intercommunalités n'a encore élu d'exécutif. Elles ne peuvent donc gérer que les affaires courantes.

« La discussion est nécessaire »

Les 37 restent unis, en façade au moins. Bernard Corneille estime que « le combat [les] a rassemblés autour de Bernard Rigault ». Il s'agit de montrer une ambition commune, sous l'égide de celui qui est monté sur la plupart des estrades municipales, en janvier. Mais des voix s'élèvent, pour nuancer ce tableau monochrome.

Devant son conseil, Charlotte Blandict-Faride, maire (PCF) de Mitry-Mory, pense que « la discussion est nécessaire. Le périmètre est acté. Tôt ou tard, nous serons intégrés dans une nouvelle intercommunalité. » Elle prévient donc que « nous participerons dorénavant aux groupes de travail tout en rappelant que nous y étions oppo-

sés en raison de son caractère immense ». Si la communauté d'agglomération, basée en Val d'Oise, voit le jour tel que le souhaite le préfet, elle comptera 345 988 habitants et 42 communes. L'édile rappelle cependant, à l'unisson des autres élus de CCPMF, que les conséquences seraient « dramatiques » concernant la petite enfance, notamment.

« Changer les statuts de la CCPMF »

Alain Aubry, maire du Mesnil-Amelot, est du même avis. Dans une lettre ouverte, envoyée fin janvier au Premier ministre et à François Hollande, veut parler « avec ses tripes » et rappeler au gouvernement que les habitants de Plaines et Monts de France sont « anéantis ». Pourtant, l'élu ne veut pas montrer une opposition sans proposition. Il est convaincu que les 37 communes seine-et-marnaises doivent garder leur périmètre de l'an dernier. Pourtant, il admet que l'idée de travailler ensemble avec les autres départements concernés par le développement de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle est primordial. Il appelle donc de ses vœux une réflexion autour d'un Schéma de



Alain Aubry, au premier plan, a publié une lettre ouverte où il demande au gouvernement de réfléchir à nouveau au démantèlement de la CCPMF.

cohérence territoriale inter-départementale. Alain Aubry pense également qu'avant de créer une interco géante, il faudrait « harmoniser les compétences » entre les différentes composantes. « Pourquoi ne pas songer à changer les statuts de la CCPMF, en faire une communauté d'agglomération », se demande-t-il encore. En tout cas, comme la plupart des autres maires et conseillers communautaires, il « veut aller jusqu'au bout, tant que la justice n'a pas répondu ».

« J'attendrai »

C'est aussi l'avis de Jean-Claude Durand, maire de Marchémoret et président de la CCPMF à 20 par intérim. N'ayant pas reçu de réponse après les procédures engagées, il a sciemment refusé de constituer un nouvel exécutif en janvier, comme le prévoyait la loi. Il attendait en effet la convocation devant le Conseil d'État, mercredi 3 février, qui doit examiner les deux questions prioritaires de constitutionnalité

(QPC) actuellement posées. « J'ai compris que le préfet doit me sommer de convoquer un conseil communautaire pour mettre en place un exécutif, même provisoire. J'attendrai. »

Plaines et Monts de France reste un pot de terre, solidement arrimé en Seine-et-Marne, même si certains aimeraient mettre un peu d'eau dans le vin qu'il contient.

Pierre Serizay